

A l'intention de Monsieur Le Commissaire Enquêteur ,

Suite à l'étude de modification du PLU , je viens attirer votre attention, sur les problèmes qui concernent mon habitation, située sur la commune de Grand Naves, au 17 rue de la Berlire.

- 1) Refus des ouvertures proposées.
- 2) Obligation de places de stationnement .

Cherchant à éclairer la partie grange, j'avais déposé un permis de construire réalisé par l'architecte monsieur Fadous, (Noma architecte), qui proposait une jolie ouverture vers la montagne, qui a été refusée par monsieur le maire, comme étant trop « ostentatoire ».Le faitage était conservé.

De nouveaux plans ont été proposés par monsieur Fadous, plus conformes aux attentes de la mairie,(mais que nous trouvons assez laids).

Cependant, nous n'avons été en mesure de donner suite car il reste l'obligation d'obtenir des places de stationnement.

Dans le cas de maison de village, en limite de propriété, n'ayant pas la possibilité d'éclairer par les pignons ,on peut déplorer la restriction de jacobines sur la commune de Grand Naves.

Je vous demande donc de lever cette interdiction, pour les maisons mitoyennes.

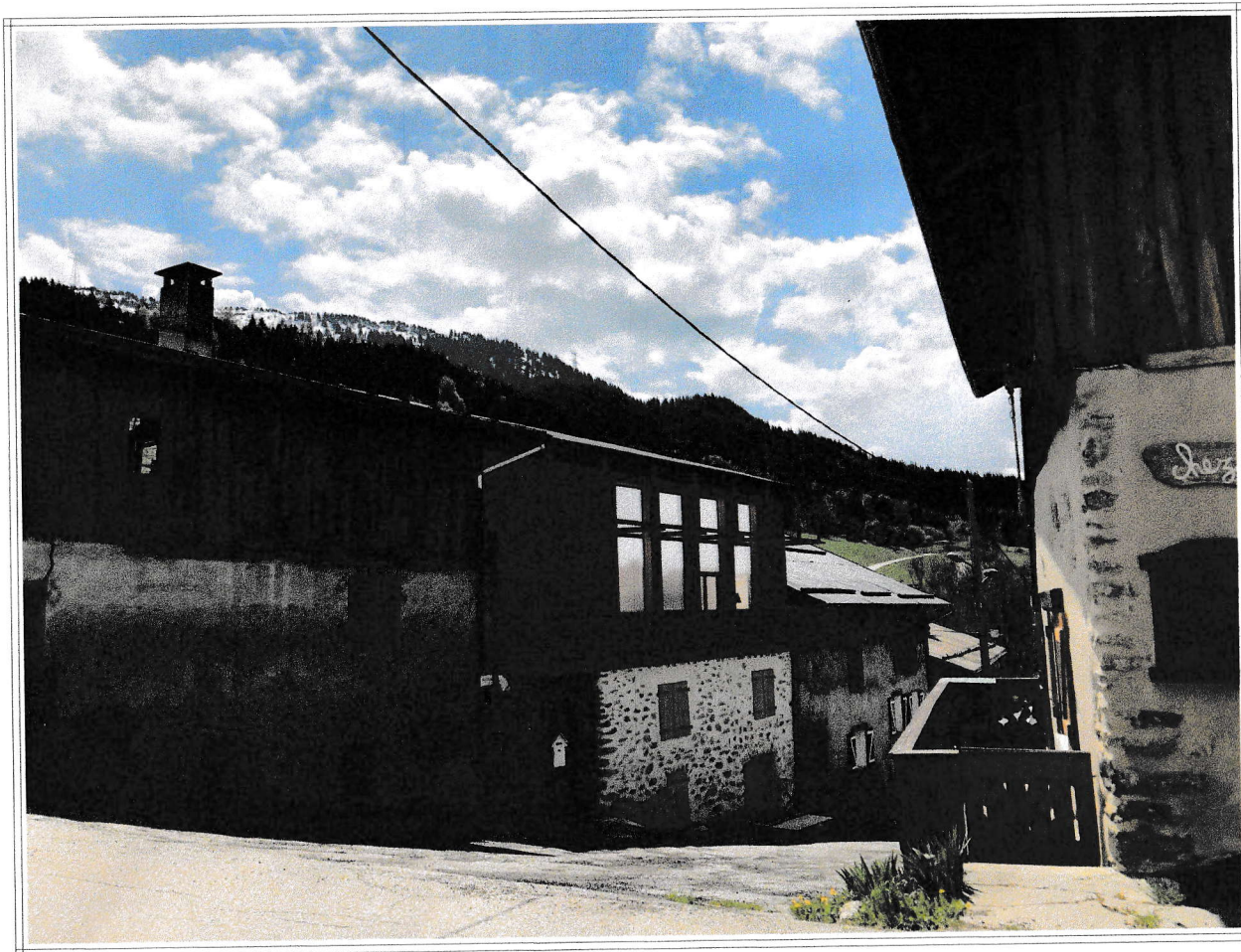
Concernant les places de stationnement, après de nombreuses démarches auprès des habitants , aucun n'accepte de vendre des emplacements dans un rayon de 250m autour de notre habitation.

La perspective de « concession de parking » nous intéresse, cependant, aucune modalité en terme de durée et de coût n'est mentionnée.

Ci-joint les deux projets ,

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.





Inserion 2015.09.06

NOMA architecte

Projet Casaliggi
Grand-Naves 73260

PC 6

